

Communiqué de presse, 18 octobre 2023:
Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains

Mesdames, Messieurs,

«Plateforme Traite», la Plateforme suisse contre la traite des êtres humains, présente aujourd'hui les chiffres relatifs aux victimes identifiées et accompagnées en Suisse en 2022 par les organisations spécialisées actives sur le terrain.

2022: 177 nouvelles victimes de la traite des êtres humains identifiées

Tout au long de 2022, les quatre organisations ont rencontré 324 personnes qui se sont présentées spontanément ou qui ont été orientées vers les centres de consultation par les partenaires du réseau. Parmi ces personnes, 177 victimes de la traite des êtres humains ont été identifiées par les organisations spécialisées. Les autres personnes sont victimes d'autres formes de violence et d'abus ou n'ont pas été encore identifiées en tant que victimes de traite.

«Jamais autant de victimes présumées de la traite des êtres humains se sont adressées aux centres de consultation spécialisés de la Plateforme Traite.»

Anna Schmid, coordinatrice de la Plateforme Traite

Au total, 450 victimes de la traite des êtres humains ont été accompagnées et conseillées par les centres de consultation en 2022.

Une grande partie des personnes identifiées sont des femmes, mais on constate une augmentation constante du nombre d'hommes parmi les victimes (2019: 11%, 2020: 14%, 2021: 19%, 2022: 23%).

Il est impossible de dresser un profil type des victimes, car les conditions et les milieux d'exploitation sont différents, tout comme l'origine et le parcours de vie des personnes concernées. Les victimes identifiées et suivies en 2022 provenaient de 60 pays différents, notamment de la Hongrie, du Brésil, de la Colombie et de la Roumanie. 36% des victimes étaient originaires de pays africains, 32% de pays européens, 16% de pays d'Amérique latine et 16% de pays asiatiques.

La reconnaissance et l'accès aux droits des victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de la force de travail reste un des enjeux majeurs.

Les organisations spécialisées détectent de plus en plus de victimes de traite aux fins d'exploitation de la force de travail. En 2022, ces personnes représentaient 44% des victimes nouvellement identifiées, contre 33% un an auparavant. Ce chiffre inclut les victimes de mendicité et d'activités illicites forcées. Les domaines d'activités concernés par l'exploitation sont notamment les ménages privés, la restauration et la construction.

L'augmentation des cas de traite des êtres humains aux fins d'exploitation de la force de travail détectés est aussi le fruit de la sensibilisation effectuée par les organisations

spécialisées de la Plateforme Traite auprès des acteurs concernés (syndicats, inspection du travail, etc.). Néanmoins, d'autres mesures de sensibilisation sont absolument nécessaires: la traite aux fins d'exploitation de la force de travail fait rarement l'objet de condamnations dans les tribunaux et les victimes rencontrent des difficultés à obtenir un permis de séjour stable et à accéder à la protection et aux droits prévus par la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.

La mise en œuvre de la Convention par la Suisse a été examinée cet été par le groupe d'experts du Conseil de l'Europe (GRETA). La Plateforme Traite a présenté un rapport alternatif qui reflète les expériences des organisations de protection des victimes et expose les principaux problèmes de protection des victimes de la traite des êtres humains.

«Pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains, les victimes doivent être reconnues comme telles et avoir accès à un accompagnement spécialisé, à un logement adéquat et sûr ainsi qu'à un permis de séjour – sur l'ensemble du territoire.»

Mimoza Kokollari, chargée de formation et de plaidoyer à ASTRÉE et corédactrice du rapport alternatif de la Plateforme Traite

«Le Plan d'action national contre la traite des êtres humains, adopté en 2022, prévoit différentes mesures pour lutter contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation de la force de travail. Pour que ces mesures soient mises en œuvre, des ressources suffisantes doivent être mises à disposition.»

Anna Schmid, coordinatrice de la Plateforme Traite

Vous souhaitez publier votre article avec une photo sur le thème de la traite des êtres humains ? Nous avons une sélection d'images que nous offrons gratuitement. Si vous êtes intéressés par une ou plusieurs photos, veuillez nous contacter.

Anna Schmid, coordinatrice de la Plateforme suisse contre la traite des êtres humains, se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour vous mettre en contact avec des partenaires d'interview des centres de consultation.

info@plateforme-traite.ch

044 436 90 12 (lu-je, 9h-17h)

www.plateforme-traite.ch

La Plateforme suisse contre la traite des êtres humains est un réseau de quatre organisations non gouvernementales (CSP Genève, ASTRÉE, FIZ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes, Antenna MayDay SOS Ticino) engagées dans la lutte contre la traite des êtres humains, qui ont pour mission de conseiller et d'accompagner les victimes de la traite des êtres humains. Leurs principes de base communs sont le respect des droits de l'homme et la focalisation sur les besoins des personnes concernées (approche centrée sur la victime). Leur offre de soutien et leur travail politique s'appuient sur ces principes.